

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE VI DU DISTRICT
DE BAMAKO

Cabinet de Monsieur le PRÉSIDENT



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE N° 11060

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI
du District de Bamako (République du Mali)

à l'examen des pièces suivantes: *Extrait d'acte de naissance N° 293
de l'année 2006 du Centre principal de Diarafaraba*

CERTIFIONS QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms: *Cherif*

Nom: *Koussé*

Né le: *28/12/2006*

A: *Diarafaraba*

Fils de: *Moussa*

et de: *Hawa*

Profession: *Élève*

Domicile: *Bamako*

Situation de Famille: *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 224 et
suivants et 233 de la loi n° 2011-087 du 30 Décembre 2011, portant code
des personnes et la la famille du Mali

Bamako, le *01/08*.....20*25*...

Le Président du Tribunal



Mohamed Aly CISSE

COUPE AU SIÈGE